

Séance du 9 Décembre 2003

L'an deux mil trois le neuf Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Pierre MENEZ, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2003

Date de Publication : 10 Décembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Régularisations foncières : secteur ar vengleuz
--

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Me TILLY, notaire à Guerlesquin sollicitant la régularisation des emprises foncières de la résidence ar Vengleuz à Guic en Guerlesquin, pour mettre en conformité avec la réalité, le foncier existant depuis 1982.

Il y a donc lieu de prévoir la régularisation de cessions gratuites à la commune de Guerlesquin:

- par M. et Mme Daniel WOIRY, d'une emprise de 12 M2 cadastrée Sect. D N° 1122

- par Melle Eléonore LE PAPE, d'une emprise de 19 M2 cadastrée Sect.D N° 1124

- par la succession de M. Désiré LARVOR aux droits de laquelle vient une dame POVIE de Ste Adresse, sous forme d'échange sans soulte d'une portion de 20 M2 Sect.D N° 1125 en contre échange d'une portion Sect.D 1128 pour 25 M2 appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, accepte les cessions et échanges proposés, autorise le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir.